

Particuliers

Activités commerciales d'une association

Une association loi 1901 ou une association de parents d'élèves peut exercer des activités commerciales, économiques ou lucratives de façon exceptionnelle. Ces pratiques commerciales sont réglementées que ce soit dans l'organisation de lotos, loteries ou tombolas de bienfaisance, de la tenue de buvettes où sont vendues certaines boissons alcoolisées ou encore de la participation à des braderies, brocantes, vides-greniers et foires.

[Lotos, loteries et tombolas](#)

[Buvettes, bars, débits de boisson](#)

[Brocantes et vide-greniers](#)

[Fiscalité des activités lucratives d'une association](#)

Questions – Réponses

[Qu'appelle-t-on gestion désintéressée d'une association ?](#)

[Une association à but non lucratif peut-elle avoir une activité commerciale ?](#)

[Une association doit-elle encore payer la taxe d'habitation ?](#)

[Une association doit-elle payer la taxe foncière ?](#)

[Une association doit-elle encore payer la redevance télé ?](#)

TOUTES LES QUESTIONS RÉPONSES

Et aussi...

[Ressources financières d'une association](#)

Où s'informer ?

[Point ressource à la vie associative](#)

Services en ligne

Formulaire : Cerfa n°11823*03 : [Demande d'autorisation de loterie – actes de bienfaisance – encouragement des arts – financement d'activités sportives à but non lucratif](#)

Modèle de document : [Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire à l'occasion d'une foire, d'une vente ou d'une fête publique](#)

Modèle de document : [Demande d'ouverture d'une buvette associative temporaire dans une foire ou une exposition](#)

Formulaire : Cerfa n°13939*01 : [Déclaration préalable d'une vente au déballage – Formulaire n° 13939](#)

Modèle de document : [Attestation sur l'honneur d'un particulier de non-participation à 2 autres ventes au déballage](#)

TOUS LES SERVICES EN LIGNE

